MINISTRY OF COMMUNITY SAFETY AND CORRECTIONAL SERVICES

2003-2004

Accessibility Plan

Ontario

104-06013/

Table of Contents

Table of Contents 2

Introduction 3

Report on Achievements 4

Commitments and Strategies for 2003-2004 6

- Statement of Commitment 6
- Strategies 6
  - Methods to prevent new barriers 7
  - Business areas to be reviewed 8
  - Specific actions to identify, prevent and remove barriers 9

For more information 10

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Ministry of Community Safety and Correctional Services. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

The Ministry of Community Safety and Correctional Services is committed to ensuring that Ontario's communities are supported and protected by safe, secure, effective, efficient and accountable law enforcement and community safety systems. The ministry has taken significant steps to support and protect all individuals across Ontario and worked to eliminate accessibility barriers faced by current and potential employees of the ministry.

The ministry recognized the need to incorporate accessibility planning in all capital construction projects in order to address physical and architectural barriers. As a result, all newly constructed buildings are accessible in accordance with the *Ontario Building Code* and current Ontario Realty Corporation (ORC) Guidelines.

The ministry promotes staff understanding of accessibility issues by providing ongoing ministry training. As of June 3, 2003, 576 managers completed training on the purpose and requirements of the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (*ODA*). The ministry also delivers staff training on the subjects of workplace discrimination and harassment and employment accommodation for employees with disabilities.

Another ministry initiative, *The Promise of the OPP*, reinforces the commitment to protect the rights of all people. *The Promise* is a commitment undertaken by all Ontario Provincial Police (OPP) employees and volunteers to protect the fundamental rights of all people in Ontario by reflecting a belief in the value of accountability, respectful relationships, fairness, courage and caring, continuous learning and diversity.

The ministry has also addressed information and communication barriers in a variety of ways. Toll-free, 24-hour access text telephone (TTY) numbers have been established to allow Ontarians with hearing impairments the ability to access services provided by the ministry, including the Ontario Provincial Police. Alternate format signage (i.e., large print and Braille) is present in many ministry buildings, including areas only accessible to employees. All ministry websites have also been revised to maximize accessibility.

In community corrections, disabled offenders are provided with options to better enable them to meet their reporting terms and conditions.

Technological barriers encountered by employees are continually addressed as they are identified. Solutions have included modified workstations and equipment and, in some cases, the provision of personal support.

The ministry's efforts even reach prospective employees. The ministry provides job applicants with the opportunity to self-identify any accommodation or accessibility needs they may have when participating in employment competitions. The ministry has also started a review of the standardized testing for correctional officer applicants to ensure that the testing does not create any unnecessary barriers.

The Ontario Public Service has strict policies on accessibility: the *Employment Accommodation for People with Disabilities Operating Policy*, the *Return to Work and Employment Accommodation Program* and the *Workplace Discrimination and Harassment Program Policy*. As a clear example of the success of these policies, the ministry was accommodating 508 Correctional Services employees with disabilities as of December 31, 2002. This represents 6.3 per cent of the total Correctional Services workforce.

In our continuing efforts to identify barriers and meet the diverse accessibility needs of Ontarians, the ministry has established a working group with broad representation from all ministry program areas.

Commitments and Strategies for 2003-2004

Statement of Commitment

The Ministry of Community Safety and Correctional Services is committed to ensuring that Ontarians and visitors to Ontario are protected by law enforcement and community safety systems that are accessible to all persons who are protected by, supervised under, or involved in the delivery of those systems. To that end, the ministry will continue to:

- seek to understand and provide service accessibility consistent with the needs, expectations and priorities of Ontarians;
- create and sustain an accessible working environment in which all employees have equal opportunity to fulfill their potential within the ministry;
- protect the rights of all people in an equal and consistent manner to enable them to maintain their dignity, even in the face of adversity;
- seek out the experience, knowledge and skills of others in the community in identifying barriers to accessibility; and,
- respect the individual dignity and strengths of all people by working towards the identification, removal and prevention of barriers to accessibility.

Strategies

The ministry has identified strategies that are expected to help us to continue to meet this commitment. These strategies include both reactive and proactive steps that can be taken during the coming year to increase accessibility. They are broken down into the following three areas:

- Methods to prevent new barriers.
- Business areas to be reviewed.
- Specific actions to identify, prevent and remove barriers.

Methods to prevent new barriers

During the 2003-2004 fiscal year, the ministry will undertake the following activities to ensure that proposals for new facilities, acts, regulations, policies, programs and services are assessed with respect to their effect on people with disabilities:

- apply any new ORC Guidelines to future projects and make appropriate revisions to the Architectural Design Standards;
- request that the ORC consistently ensure that a dedicated accessibility consultant is involved in every capital construction project;
- start developing criteria to be used in assessing operating proposals put forward in the 2004-2005 business planning and capital planning submissions;
- provide all ministry staff with responsibility for procurement of goods and services with the "Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act" (once it is available from Management Board Secretariat);
- provide guidance to all ministry policy and program development staff on how to include accessibility in proposals; and,
- work towards having all existing and new managers complete the ODA Online Training Module.

Business areas to be reviewed

Acts and Regulations

The ministry will begin internal reviews of the *Police Services Act* and regulations as well as the *Ministry of Correctional Services Act* and regulations to identify any inappropriate use of language with respect to people with disabilities.

Policies and Programs

Ministry human resources staff will start reviewing processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality of service and accommodation for people with disabilities.

Ministry leasing administration will be updated to ensure accessibility concerns are incorporated.

Practices and Services

The ministry will conduct an internal review of human resources performance management practices with a view to including a learning component on accessibility issues by staff in performance agreements.

The ministry will examine all ministry services where public telephone access is necessary to identify where TTY numbers may be required.

Ministry staff will be provided with guidelines for responding to requests for publications in alternate formats.

Facilities

All new construction/planning will be reviewed to ensure compliance with the *Ontario Building Code* and the ORC Guidelines.

Specific actions to identify, prevent and remove barriers

Barrier identification and prevention

The ministry will issue a directive requesting that the Accessibility Planning Working Group be made aware of all public and employee concerns regarding accessibility.

The New Lease Project Requirements survey will incorporate accessibility concerns. Each time a lease renewal/new lease is reviewed, accessibility requirements will be considered and communicated to the ORC.

Minor capital repair and rehabilitation projects will include a survey in the planning process to ensure accessibility concerns are addressed.

Revised ORC barrier-free guidelines will be clearly communicated throughout the ministry.

Improved accessibility in communications

The ministry will issue a directive requiring all public meetings to be fully accessible. This includes logistics, physical space and communications. When requested, aids such as sign language interpreters and real-time captioning will be available.

A key contact person will be identified to support this directive.

Improved accessibility of facilities

New construction/planning will continue to comply with the *Ontario Building Code* and address existing ORC barrier-free guidelines. New guidelines will be followed once they are established.

Accessibility will continue to be a component of the ministry's annual capital plan and considered a significant part of best practices.

Improved accessibility in technology

All new material posted to the ministry's Internet site is tested for usability by people with disabilities, reflecting the broad definition of 'disability' under the *ODA*.

Learning opportunities for webmasters regarding adaptive technologies and accessible website design will be identified.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please telephone:

General inquiry:	Toronto local - 416-217-9911 or 416-326-5000
	Toll free - 1-866-517-0571
TTY:	Toronto local - 416-326-5511
	Toll free - 1-866-517-0572
E-mail:	jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca
Website:	http://www.mpss.jus.gov.on.ca

Visit the Accessibility Ontario website at http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on making Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300

Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938

In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758

TTY Service: 1-800-268-7095

© Queens Printer for Ontario

ISSN 1710-0550

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

Plan d'accessibilité

2003-2004

Ontario

Table des matières

Table des matières 2

Introduction 3

Rapport sur les réalisations 4

Engagements et stratégies en 2003-2004 6

- Énoncé d'engagement 6
- Stratégies 6
  - Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle 7
  - Secteurs d'activité à étudier 8
  - Mesures à prendre 9

Renseignements 10

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels veille à ce que les collectivités de l'Ontario bénéficient du soutien et de la protection de systèmes de sécurité communautaire sûrs, sécuritaires, efficaces, efficients et responsables. Le ministère a pris des mesures importantes pour soutenir et protéger tous les résidents de l'Ontario, et n'a ménagé aucun effort pour éliminer les obstacles à l'accessibilité auxquels font face les employés et employées actuels et futurs du ministère.

Le ministère a reconnu le besoin d'incorporer la planification de l'accessibilité à tous les projets d'immobilisations pour pouvoir régler les obstacles physiques et architecturaux. Résultat : tous les immeubles nouvellement construits sont accessibles conformément au *Code du bâtiment de l'Ontario* et aux lignes directrices actuelles de la Société immobilière de l'Ontario (SIO).

Le ministère favorise la compréhension des questions d'accessibilité par le personnel en organisant en permanence des séances de formation. Au 3 juin 2003, 576 chefs de service avaient complété une formation pour satisfaire aux exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (*LPHO*). De plus, le ministère tient des sessions de formation sur la discrimination et le harcèlement au travail, et sur les aménagements spéciaux à l'intention des employées et employés handicapés.

Une autre initiative du ministère, *la Promesse de la Police provinciale de l'Ontario*, renforce l'engagement de protéger les droits de toutes les personnes. *La Promesse* est un engagement pris par tous le personnel et les bénévoles de la Police provinciale pour protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes en Ontario en reflétant la croyance dans la valeur de l'imputabilité, des relations respectueuses, de l'équité, du courage, de la bienveillance, de la formation continue et de la diversité.

Le ministère a aussi examiné les obstacles à l'information et à la communication de diverses manières. Des lignes téléphoniques ATS gratuites, accessibles 24 heures sur 24, ont été établies pour permettre aux Ontariens et Ontariennes souffrant d'une déficience auditive d'accéder aux services fournis par le ministère, y compris la Police provinciale. Des pancartes en grands caractères et en Braille sont présentes dans de nombreux édifices ministériels, notamment dans les aires réservées au personnel. En outre, tous les sites Web du ministère ont été révisés pour maximiser l'accessibilité.

Dans les centres correctionnels communautaires, les délinquants handicapés ont à leur disposition des options qui leur permettent de respecter leurs obligations de se présenter.

Les obstacles techniques rencontrés par le personnel sont continuellement examinés à mesure qu'ils sont identifiés. Parmi les solutions proposées, mentionnons des postes de travail et un équipement modifiés et, dans certains cas, la prestation d'un soutien personnel.

Le ministère a aussi fait des efforts envers les futurs employés et employées. Il offre aux candidats et candidates à un emploi la possibilité de déclarer eux-mêmes leurs besoins éventuels d'aménagement ou d'accessibilité lorsqu'ils participent à des concours. Le ministère a également lancé un examen des tests normalisés à l'intention des candidats aux postes d'agents correctionnels pour veiller à ce que les tests ne créent pas d'obstacles inutiles.

La Fonction publique de l'Ontario applique des politiques strictes en matière d'accessibilité : *la politique opérationnelle d'adaptation des emplois pour les personnes handicapées, le programme de retour au travail et d'adaptation des conditions de travail et la politique de prévention de la discrimination et du harcèlement au travail.* Comme exemple clair du succès de ces politiques, le ministère avait répondu, au 31 décembre 2002, aux besoins de 508 employées et employés handicapés du ministère des Services correctionnels, ce qui représente 6,3 % du total de l'effectif de ces services.

Dans le cadre de nos efforts continus visant à identifier les obstacles et à répondre aux besoins divers en matière d'accessibilité des Ontariens et Ontariennes, le ministère a créé un groupe de travail avec une large représentation de tous les domaines des programmes ministériels.

Engagements et stratégies en 2003-2004

Énoncé d'engagement

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels s'engage à assurer aux Ontariens et Ontariennes et aux visiteurs de l'Ontario une protection grâce aux systèmes d'application de la loi et de sécurité communautaire qui sont accessibles à toutes les personnes qui sont protégées, surveillées ou engagées dans l'application de ces systèmes. À cette fin, le ministère continuera à :

- Chercher à comprendre et à assurer l'accessibilité de services conformément aux besoins, attentes et priorités des Ontariens et Ontariennes.
- Créer et assurer un milieu de travail accessible dans lequel tous les employés et employées ont des chances égales de réaliser leur potentiel au ministère.
- Protéger les droits de toutes les personnes de manière égale et uniforme pour leur permettre de garder leur dignité, même dans l'adversité.
- Chercher l'expérience, les connaissances et les compétences d'autrui dans la collectivité en identifiant les obstacles à l'accessibilité.
- Respecter la dignité individuelle et le potentiel de chaque personne en cherchant à identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Stratégies

Le ministère a identifié des stratégies qui devraient nous aider à continuer à respecter cet engagement. Ces stratégies comprennent des mesures à la fois réactives et proactives qu'on pourra prendre au cours de la prochaine année pour renforcer l'accessibilité. Elles sont réparties en trois domaines que voici :

- Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle
- Secteurs d'activités à étudier.
- Mesures à prendre pour repérer, prévenir et éliminer les obstacles.

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Au cours de l'exercice 2003-2004, le ministère entreprendra les activités suivantes pour veiller à ce que les propositions relatives aux installations, lois, règlements, politiques, programmes et services nouveaux soient évaluées en ce qui concerne leur incidence sur les personnes handicapées :

- Appliquer les nouvelles lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario aux futurs projets et faire les révisions pertinentes aux normes de conception architecturale.
- Demander que la Société immobilière de l'Ontario garantisse régulièrement la participation d'un consultant en matière d'accessibilité à chaque projet d'immobilisations.
- Commencer à élaborer les critères à utiliser pour évaluer les propositions de fonctionnement suggérées dans les mémoires de 2004-2005 portant sur la planification des activités et des immobilisations.
- Remettre au personnel ministériel responsable de l'approvisionnement des biens et services les directives concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (lorsque ces directives seront disponibles au Secrétariat du Conseil de gestion).
- Fournir une orientation au personnel chargé d'élaborer les programmes et politiques au sein du ministère quant à la manière d'inclure l'accessibilité dans les propositions.
- Amener tous les chefs de service actuels et futurs à compléter le module de formation en ligne de la LPHO.

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements

Le ministère procédera à une révision de la *Loi sur les services policiers* et des règlements connexes ainsi que de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels* et des règlements connexes pour identifier toute utilisation de langage contre-indiqué en ce qui concerne les personnes handicapées.

Politiques et programmes

Le personnel des ressources humaines du ministère commencera un examen des processus relatifs aux concours d'emplois pour identifier les domaines d'amélioration de la qualité de service et des installations pour les personnes handicapées.

L'administration des services de location du ministère sera mise à jour pour veiller à l'inclusion des questions relatives à l'accessibilité.

Pratiques et services

Le ministère procédera à un examen interne des pratiques de gestion des ressources humaines dans le but d'inclure un élément d'apprentissage des questions d'accessibilité par le personnel dans les accords de rendement.

Le ministère examinera tous les services ministériels où l'accès à des téléphones publics est nécessaire pour identifier les cas où les numéros ATS pourraient être requis.

Le personnel du ministère recevra des directives pour répondre aux demandes de renseignements sur les publications selon des formats de substitution.

Installations

Tous les nouveaux plans et constructions seront révisés pour en assurer la conformité avec le *Code du bâtiment de l'Ontario* et les directives de la Société immobilière de l'Ontario.

Mesures à prendre

Identification et prévention des obstacles

Le ministère émettra une directive demandant que le groupe de travail sur la planification de l'accessibilité soit sensibilisé à toutes les préoccupations du public et des employés concernant les questions d'accessibilité.

Le sondage sur les exigences du nouveau projet de location comprendra des questions relatives à l'accessibilité. Chaque fois qu'un renouvellement de bail ou qu'un nouveau bail est examiné, les exigences relatives à l'accessibilité seront pris en considération et communiquées à la Société immobilière de l'Ontario.

Les projets d'immobilisations mineurs relatifs aux travaux de réparation et de réhabilitation comprendront un sondage sur le processus de planification pour veiller à l'examen des questions relatives à l'accessibilité.

Les directives révisées de la Société immobilière de l'Ontario sur l'accès facile seront clairement distribuées partout dans le ministère.

Une meilleure accessibilité dans les communications

Le ministère émettra une directive exigeant que toutes les réunions publiques soient entièrement accessibles. Cela comprend la logistique, l'espace physique et les communications. Des services comme l'interprétation gestuelle et un sous-titrage en temps réel seront offerts sur demande.

Une personne-ressource clé sera identifiée pour soutenir cette directive.

Une meilleure accessibilité dans les installations

Les constructions et plans nouveaux continueront à se conformer aux dispositions du *Code du bâtiment de l'Ontario* et à tenir compte des directives de la Société immobilière de l'Ontario sur l'accès facile. Les nouvelles directives seront suivies une fois qu'elles seront établies.

L'accessibilité continuera à être un élément du plan d'immobilisations annuel du ministère et à représenter une partie importante des meilleures pratiques.

Une meilleure accessibilité en technologie

Tous les nouveaux documents affichés sur le site web du ministère sont examinés pour vérifier leur facilité d'utilisation par les personnes handicapées et tenir compte ainsi de la large définition du terme « handicap » dans la *LPHO*.

Les occasions d'apprentissage pour les Webmestres concernant les techniques d'adaptation et la conception de sites Web accessibles seront identifiées.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :

Appels locaux de Toronto : 416 217-9911 ou 416 326-5000

Sans frais : 1 866 517-0571

ATS : Appels locaux de Toronto : 416-326-5511

Sans frais : 1 866 517-0572

Courriel : jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca

Site web : http://www.mpss.jus.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1NB
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710-0577

This document is available in English